

## BAREME D'HONORAIRES TRANSACTION-LOCATION-GESTION & ESTIMATIONS APPLICABLE AU 01/10/2022

**HONORAIRES DE TRANSACTION INCLUS DANS LE PRIX AFFICHE DES BIENS (charge VENDEUR sauf mention contraire sur le mandat de vente) :**

### 1. BIENS BÂTIS

TRANCHE DE PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC MANDAT NON EXCLUSIF	HONORAIRES TTC MANDAT EXCLUSIF
De 0 à 80 000 €	8 %	7.5 %
De 80 001 € à 110 000 €	7 %	6.5 %
De 110 001 € à 150 000 €	6 %	5.5 %
De 150 001 € à 200 000 €	5 %	4.5 %
De 200 001 € à 260 000 €	4.5 %	4 %
Au-dessus de 260 000 €	4 %	3.5 %

*\*Les Honoraires ne sont pas cumulables*

### 2. TERRAINS

TRANCHE DE PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC MANDAT NON EXCLUSIF	HONORAIRES TTC MANDAT EXCLUSIF
De 0 à 50 000 €	10 %	8.5 %
De 50 001 € à 100 000 €	9 %	7.5 %
Au-dessus de 100 000 €	8 %	6.5 %

*\*Les Honoraires ne sont pas cumulables*

**HONORAIRES D'ESTIMATIONS : 120 € TTC / LOT remboursés en cas de mise en vente sous 24 mois**

**HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION ou MIXTES (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art.5) :**

#### A. Plafonds applicables :

- montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8€/m<sup>2</sup> de surface habitable en zone non tendue ; 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et 12€/m<sup>2</sup> en zone très tendue.

- montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable.

#### B. Détail et répartition des honoraires

##### 1. Honoraires à la charge du BAILLEUR :

Entremise et de négociation	Offerts
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	5€/m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux d'entrée (celui de sortie est offert)	3€/m <sup>2</sup>

##### 2. Honoraires à la charge du LOCATAIRE :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	5€/m <sup>2</sup>
Réalisation de l'état des lieux d'entrée (celui de sortie est offert)	3€/m <sup>2</sup>

**HONORAIRES DE LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL (à la charge du LOCATAIRE) :**

Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	20 % TTC
Réalisation de l'état des lieux	200 €